

INDEX **DE VIABILITÉ DES** **MÉDIAS**

2006/2007

**Développement de
Médias Indépendants
Viables
au Afrique**



INDEX DE VIABILITÉ DES MÉDIAS 2006-2007

Le développement de médias indépendants viables au Afrique

www.irex.org/msi

Copyright © 2008 par IREX

IREX

2121 K Street, NW, Suite 700

Washington, DC 20037

E-mail: msi@irex.org

Téléphone : (202) 628-8188

Télécopieur : (202) 628-8189

www.irex.org

Coordonnateur de projet : Leon Morse

Contribution aux projets d'IREX et à la rédaction: Blake Saville, Drusilla Menaker, Mark Whitehouse

Réviseurs: Carolyn Feola de Rugamas, Carolyn.Ink; Kelly Kramer, WORDtoWORD Editorial Services

Conception et mise en page : OmniStudio, Washington, DC

Imprimeur : Kirby Lithographic Company, Inc., Arlington, VA

Traduction : Réseau Liberté Inc., Montréal, Québec, Canada

Notification de droits : il est permis d'afficher, de photocopier et de distribuer l'IVM en totalité ou en partie, pourvu que : (a) les documents portent la mention « L'Index de viabilité des médias est un produit de l'IREX grâce au financement de l'Agence canadienne de développement international, l'Institut de la Banque mondiale, et USAID. » ; (b) l'IVM est utilisé uniquement à des fins personnelles, non commerciales ou informationnelles ; et (c) aucune modification à l'IVM n'est effectuée.

Remerciements : cette publication a été rendue possible grâce au soutien de l'Agence canadienne de développement international, l'Institut de la Banque mondiale, et l'Agence des États-Unis pour le développement international en vertu de l'accord de coopération no DFD-A-00-05-00243 (MSI-MENA), suite à une commande de l'Academy for Educational Development.

Avis de non-responsabilité : les opinions exprimées dans cette publication sont celles des panélistes et autres chercheurs, et ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque mondiale, ACDI, USAID, ou IREX.

ISSN 1546-0878

L'Agence canadienne de développement international

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a pour mandat de réduire la pauvreté, de promouvoir les droits de la personne et de favoriser le développement durable.

L'ACDI a été créée en 1968 pour administrer l'essentiel du programme d'aide publique au développement (APD) du Canada. Une mesure de sa réussite est sa contribution à l'atteinte des Objectifs de développement du millénaire (ODM) et des objectifs plus vastes de la politique étrangère canadienne.

Ses priorités sont la réduction de la pauvreté, la gouvernance démocratique, le développement du secteur privé, la santé, l'éducation de base, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la viabilité de l'environnement. Il s'agit de secteurs dans lesquels le Canada possède des compétences lui permettant de contribuer de façon concrète au changement.

L'ACDI travaille de concert avec les partenaires du développement, les États fragiles et les pays en crise, les pays et les régions sélectionnés, les institutions et la population canadienne.

L'Institut de la Banque mondiale

L'Institut de la Banque mondiale (WBI) est l'organe de la Banque mondiale chargé du développement des capacités. Il aide les pays à partager et à appliquer des connaissances mondiales et locales, pour trouver des réponses aux problèmes du développement. Les programmes de développement des capacités de l'Institut ont pour objectif de développer les compétences au sein des groupes d'individus, impliqués dans la réalisation de projet. Leur rôle est également de renforcer les organisations dans lesquelles travaillent ces personnes, ainsi que l'environnement sociopolitique dans lequel elles évoluent.

La capacité à se développer, c'est la faculté qu'ont des individus, des institutions et les sociétés dans leur ensemble à résoudre les problèmes, réaliser des choix éclairés, établir des priorités et bâtir des projets pour l'avenir. Il s'agit également de mettre en œuvre des projets et de les développer sur le long terme. Le renforcement des capacités est au cœur du développement et de l'efficacité qu'on peut en attendre. Il dépend essentiellement de la capacité que possède chaque société d'acquérir et d'utiliser les connaissances.

USAID

L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) est un organisme indépendant qui offre un soutien économique, humanitaire et de développement partout dans le monde afin de contribuer à la réalisation des objectifs des États-Unis en matière de politique étrangère. L'organisme cherche à assurer la croissance économique soutenue et à long terme, et favorise la réalisation des objectifs des États-Unis en matière de politique étrangère en soutenant la croissance économique, l'agriculture, le commerce, la santé, la démocratie, la prévention de conflits et l'aide humanitaire.

USAID fournit de l'aide à quatre régions du monde : l'Afrique sub-saharienne, l'Asie et le Proche-Orient, l'Amérique Latine et les Caraïbes, ainsi que l'Europe et l'Eurasie.

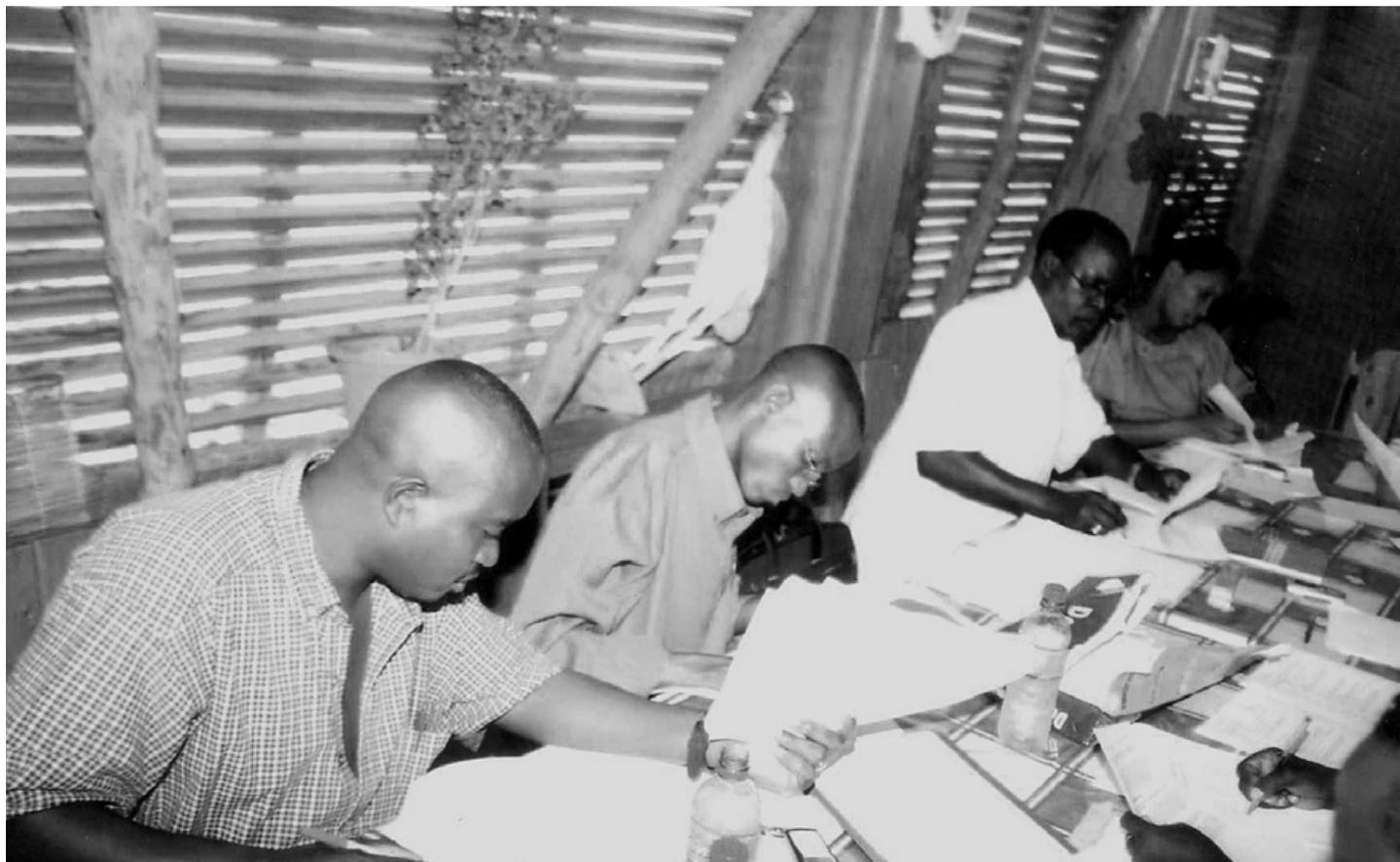
Établie à Washington, DC, la force de USAID réside dans ses bureaux régionaux. Ceux-ci travaillent en étroite collaboration avec des organisations bénévoles privées, organisations indigènes, universités, sociétés américaines, organismes internationaux, autres gouvernements et autres organismes gouvernementaux américains. USAID collabore avec plus de 3 500 sociétés américaines et plus de 300 organisations bénévoles privées établies aux États-Unis.

IREX

L'IREX est une organisation internationale sans but lucratif qui élabore des programmes innovateurs visant à améliorer la qualité de l'éducation, soutenir les médias indépendants et favoriser le développement pluraliste de la société civile.

Fondée en 1968, l'IREX gère un portefeuille annuel de 50 millions \$ et un personnel composé de plus de 500 professionnels partout dans le monde. L'IREX et son partenaire IREX Europe offrent leur expertise ainsi que des programmes interdisciplinaires dans plus de 50 pays.

L'amélioration du contexte dans lequel évoluent les médias est entravée par l'extrême pauvreté du pays. Selon la Banque mondiale, le Burundi se classe au dernier rang pour ce qui est du revenu par tête. L'économie du Burundi est basée d'abord sur l'agriculture et l'élevage. La production agricole se divise entre les produits destinés à l'exportation, tels que le café, le thé et le coton, et la production alimentaire.



BURUNDI

La guerre civile, qui a éclaté le 21 octobre 1993 à la suite du meurtre du président Melchior Ndadaye, le premier président élu démocratiquement au Burundi, constitue un moment décisif dans l'histoire récente du pays. Plus de 200 000 Burundais, en majorité tutsie, furent assassinés pendant ce conflit. Pour y mettre fin, un accord de paix a été signé en septembre 2000 en Tanzanie, suivi d'une période de transition qui prévoyait la rotation de la présidence entre le gouvernement et les rebelles. À la fin de cette période de transition, Pierre Nkurunziza, un ancien rebelle, fut élu président en 2005.

Les espoirs suscités par les succès politiques du « Miracle burundais », souvent cité en exemple pour les pays africains en conflit, se sont dissipés en 2006. En août de cette année-là, le président Nkurunziza devint convaincu de l'existence d'un complot contre lui. Au lieu de créer l'infrastructure nécessaire pour promouvoir la démocratie, le nouveau gouvernement s'est singularisé en instaurant un nouveau régime autoritaire et en restreignant les libertés publiques. Les menaces de mort, les interrogations policières et les emprisonnements sont devenus choses communes et ce sont les journalistes et les médias qui ont payé le prix fort. Devant les protestations de la société civile et des médias, le président Nkurunziza fit une mise en garde, déclarant que « Certaines radios et certains journalistes se sont érigés en tribunaux et en juges, cela doit cesser ». En 2006, 42 cas d'atteinte à la liberté de la presse ont été notés par des organisations locales, alors qu'il n'y en avait eu que 12 en 2005 et aucune en 2004.

Malgré cette situation, des indices positifs ont été notés en 2007. Les 20 et 21 février, le président Nkurunziza promit, après une visite de diverses salles de rédaction, une aide financière du gouvernement pour encourager le développement des médias au Burundi. Ces mesures mirent fin à une période de relations tendues entre les autorités publiques et les médias.

Quelques semaines plus tôt, le 3 janvier, le tribunal de première instance de Bujumbura acquittait les journalistes Serges Nibizi, Domitille Kiramvu et Matthias Manirakiza qui avaient été accusés de diffuser des renseignements qui pouvaient nuire à la sécurité et à l'ordre public dans un reportage sur une tentative de coup à laquelle était mêlée la police. Un autre journaliste, Corneille Nibaruta, directeur de la Radio Bonesha FM, était acquitté d'accusations semblables par le même jugement, ce qui lui permit de rentrer au pays après un exil à l'étranger de plus d'un mois.

L'amélioration du contexte dans lequel évoluent les médias est entravée par l'extrême pauvreté du pays. Selon la Banque mondiale, le Burundi se classe au dernier rang pour ce qui est du revenu par tête. L'économie du Burundi est basée d'abord sur l'agriculture et l'élevage. La production agricole se divise entre les produits destinés à l'exportation, tels que le café, le thé et le coton, et la production alimentaire.

COUP D'ŒIL SUR LE BURUNDI

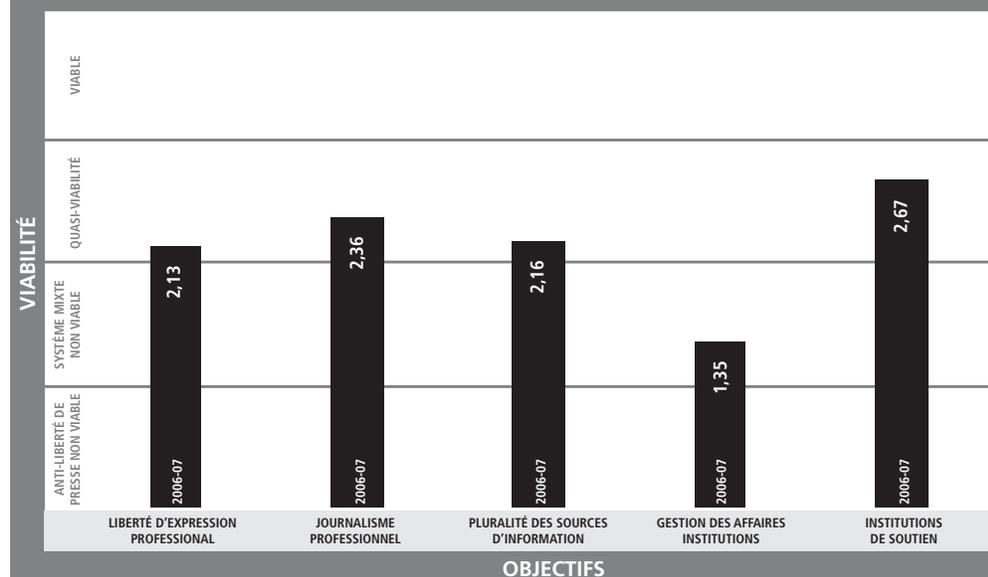
GÉNÉRALITÉS

- > **Population** : 8 390 505 (*CIA World Factbook*)
- > **Capitale** : Bujumbura
- > **Groupes ethniques (en % de la population)** : Hutu (Bantu) 85 %, Tutsi (hamitique) 14 %, Twa (Pygmée) 1 % (*CIA World Factbook*)
- > **Religions (en % de la population)** chrétiens 67 % (catholiques romains 62 %, protestants 5 %), croyances autochtones 23 %, musulmans 10 % (*CIA World Factbook*)
- > **Langues (% de la population)**: kirundi (langue officielle), français (langue officielle), swahili (le long du lac Tanganyika et dans la région de Bujumbura) (*CIA World Factbook*)
- > **RNB (Atlas – 2006)** : 794 millions de dollars US (Banque mondiale de développement, 2007)
- > **RNB par habitant (PPP – 2006)** 710 \$ (Banque mondiale de développement, 2007)
- > **Taux d'alphabétisme** : 59,3 % (hommes 67,3 %, femmes 52,2 %) (évaluation en 2000, *CIA World Factbook*)
- > **Président ou autorité suprême** : président Pierre Nkurunziza (depuis le 26 août 2005)

DONNÉES RELATIVES AUX MÉDIAS

- > **Nombre de médias de la presse écrite, de stations de radio et de stations de télévision en activité** : publication écrites : 4 journaux réguliers (*Le Renouveau du Burundi* (propriété de l'État), *L'Avenir* (privé), *Ubumwe* (propriété de l'État), *Ndongezi y'Uburundi* (bimensuel de l'Église catholique); radio : 7 stations principales, entre autres Radio-Culture, Radio-Umwizero ou Radio de l'Espoir, Radio-CCIB FM+, et Radio publique africaine; 1 station de télévision : Radiotélévision Nationale Burundaise (RTNB)
- > **Statistiques sur la circulation des journaux** : S. O.
- > **Indice d'écoute** : S. O.
- > **Agences de presse** : Agence burundaise de presse (publique), Agence Net press ; Agence Infop et Agence Expresso
- > **Revenu annuel des médias provenant de la publicité** : S. O.
- > **Utilisation d'Internet** : 60 000 (*CIA World Factbook* estimation de 2006)

INDEX DE VIABILITÉ DES MÉDIAS: BURUNDI



Anti-liberté de presse non viable (0-1) : le pays répond peu ou pas aux objectifs. Le gouvernement et les lois nuisent activement au développement de la liberté des médias, le professionnalisme est à un très bas niveau, et l'activité de l'industrie des médias est minime.

Système mixte non viable (1-2) : le pays répond peu aux objectifs, et des segments du système juridique et du gouvernement s'opposent à un système favorisant la liberté des médias. Les progrès évidents en matière de défense de la liberté de presse, professionnalisme et nouveaux médias sont trop récents pour juger de la viabilité.

Quasi-viabilité (2-3) : le pays a réalisé des progrès dans l'atteinte de plusieurs objectifs, relativement aux normes légales, au professionnalisme, et soutien du milieu des affaires envers les médias indépendants. Les progrès ont résisté aux changements de gouvernement et ont maintenant force de loi. Cependant, il faut plus de temps pour s'assurer que le changement, le professionnalisme et le soutien du milieu des affaires sont viables.

Viable (3-4) : le pays abrite des médias jugés professionnels, libres et viables, ou s'apprête à atteindre ces objectifs. Les systèmes qui appuient les médias indépendants ont survécu aux nombreux gouvernements, aux fluctuations économiques et aux changements dans l'opinion publique ou les conventions sociales.

En gros, les résultats du panel de l'IVM présentent un secteur des médias qui fait ses premiers pas pour devenir « quasi-durable ». Les panélistes du Burundi ont admis que la note accordée pour le premier objectif, la liberté d'expression, qui est égale à la note globale de 2,13, était fragile. Le quatrième objectif, la gestion des affaires, avait de loin la note la plus faible alors que celle du cinquième objectif, les institutions de soutien, était relativement forte. Les panélistes étaient d'avis que bien que la note du deuxième objectif n'était que légèrement plus élevée que la note globale, elle reposait sur un fondement solide et on s'attendait à des améliorations dans l'avenir.

OBJECTIF 1 : LIBERTÉ D'EXPRESSION

Note : 2,13

La note pour cet objectif résulte de la moyenne d'indicateurs dont le résultat était faible et de quelques autres dont le résultat était bon. Seule la note du 5^e indicateur, un traitement préférentiel pour les médias de l'État, était près de la moyenne. Les panélistes se sont dits préoccupés que la note des indicateurs 1 à 4 et 6 soit inférieure à 2, et que celle de l'indicateur 4, les crimes contre les journalistes, soit de 1,5 point plus bas. Les indicateurs sur la facilité d'accès à l'information publique, l'accès des médias à l'information et les restrictions à l'accès à la profession de journaliste ont obtenu des notes bien supérieures à la moyenne — les résultats du dernier étant bien au-dessus de 3.

La constitution du Burundi reconnaît la liberté de la presse en vertu d'un amendement adopté le 28 février 2005 (article 30) et de la Loi 1/025, adoptée le 27 novembre 2003. Ces lois sont conformes aux normes internationales, mais les panélistes ont convenu que c'est plutôt leur application qui pose problème. Le problème est plus grave dans les provinces où les autorités locales (politiques, militaires, policières) violent de façon fréquente et délibérée les lois qui garantissent la liberté d'expression.

Certains participants ont tenu à souligner que les entraves à la loi ont diminué depuis les élections et particulièrement depuis le début de 2007. Par exemple, lors des tensions politiques de la fin de 2006, le président a organisé une rencontre avec les responsables des médias publics et privés à Gitega le 18 octobre 2006. Deux décisions importantes ont été prises : premièrement, on a créé un comité composé d'un groupe de journalistes qui pouvaient rencontrer le président, n'importe quand sur demande, chaque fois qu'une situation exige une consultation entre le gouvernement et les médias. Deuxièmement, le président a créé un fonds de presque 20 000 pour la formation des journalistes burundais pour

couvrir la future commission « Vérité et réconciliation » sur les crimes commis au Burundi depuis l'indépendance en 1962.

Les panélistes ont toutefois déploré la dépendance des tribunaux envers les agences chargées de l'application des lois et des politiques. C'est cette dépendance qui explique que les journalistes sont souvent appréhendés sans qu'on tienne compte des procédures et qu'ils sont mal traités pendant leur détention.

Les permis de diffusion sont accordés sur une base juste et concurrentielle. Le CNC (Conseil national de la communication) est l'institution qui autorise l'établissement et l'exploitation des installations de radiodiffusion ou de télévision dans le strict respect du principe d'égalité de traitement entre les opérateurs, et dans les conditions prévues par la loi. Cependant, la composition du CNC, dont les membres sont nommés par le président sous la recommandation du ministre de l'Information, remet en cause son indépendance vis-à-vis du gouvernement. Un panéliste a déclaré que « de façon informelle, il y a une marginalisation de certains médias dont la ligne éditoriale ne plaît guère au régime en place ».

LES NORMES SOCIALES ET LÉGALES PROTÈGENT ET PROMEUVENT LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET L'ACCÈS À L'INFORMATION PUBLIQUE

INDICATEURS DE LIBERTÉ D'EXPRESSION :

- > Les protections légales/sociales de la liberté d'expression existent et sont mises en application.
- > L'octroi de licence aux médias électroniques est équitable, concurrentiel et apolitique.
- > L'entrée sur le marché et la structure fiscale des médias sont équitables et comparables à celles des autres industries.
- > Les crimes contre les journalistes ou les médias sont sévèrement punis par la justice, mais de tels crimes surviennent rarement.
- > Les médias publics ou de l'État n'ont pas droit à un traitement préférentiel de la part de la justice, et la loi garantit l'indépendance du contenu éditorial.
- > La diffamation est une question relevant du droit civil ; les fonctionnaires du gouvernement ont des normes d'éthique très rigoureuses, et la partie offensée doit établir la preuve de mensonge et de malice.
- > L'information publique est facile d'accès ; le droit d'accès à l'information est mis en application pour tous les médias et journalistes.
- > Les médias ont un accès illimité à l'information ; cette règle est mise en application pour tous les médias et journalistes.
- > L'accès à la profession de journaliste est libre, et le gouvernement n'impose aucune restriction, permis ou droits particuliers aux journalistes.

Les permis de diffusion sont accordés sur une base juste et concurrentielle. Cependant, la composition du CNC, dont les membres sont nommés par le président sous la recommandation du ministre de l'Information, remet en cause son indépendance vis-à-vis du gouvernement. Un panéliste a déclaré que « de façon informelle, il y a une marginalisation de certains médias dont la ligne éditoriale ne plaît guère au régime en place ».

L'accès au marché et le régime fiscal sont les mêmes pour les organes de presse que pour les autres entreprises. Les articles 13 et 14 de la loi sur la presse de 2003 prévoient une exonération de taxe de transaction au profit des médias tant publics que privés et un fonds de promotion pour les organes de presse. Mais cette exonération n'est pas encore appliquée et aucun média n'a jusqu'à maintenant bénéficié du fonds de promotion. La promesse du chef de l'État, qui tarde encore à se concrétiser, ressemble plus à un geste de générosité qu'à une obligation légale, ont déploré les panélistes.

Selon les statistiques des organisations de défense de la liberté de la presse, dont Journaliste en Danger (JED), organisation congolaise, au moins 42 cas d'atteintes diverses à la liberté de la presse, comprenant des emprisonnements, des menaces et des censures ont été enregistrés au cours de l'année 2006. Ces atteintes ont été perpétrées par les services étatiques (police, magistrature). Mais, en 2007, on a observé une tendance à la baisse. En effet, au cours du premier semestre, seulement 5 cas de violations de la liberté de la presse ont été enregistrés. Cependant, les auteurs de ces violations, même quand ils ont été identifiés, n'ont jamais été poursuivis ni autrement inquiétés.

En principe, les médias publics et privés sont égaux devant la loi. Dans la pratique, les médias publics ont longtemps bénéficié d'un traitement de faveur, surtout durant les années de monopole de la Radiotélévision Nationale Burundaise (RTNB) et de l'Agence burundaise de Presse (ABP). De nos jours, les médias privés sont de plus en plus associés aux activités du gouvernement et des autres institutions publiques, ont reconnu les participants au panel de l'IVM. On remarque que ce sont souvent les médias d'État qui subissent la censure du ministère de la communication. Ainsi, aucune information publiée par les médias d'État ne peut pas être

défavorable à un membre du gouvernement aussi longtemps qu'il ou elle est en fonction. Les panélistes ont noté que les médias publics reçoivent des subventions de l'État alors que les médias privés n'en reçoivent pas.

Au Burundi, la diffamation est considérée comme une infraction criminelle. Cependant, les participants n'ont pu donner de précisions sur la juridiction criminelle ni sur ses procédures.

L'article 3 de la Loi sur la presse stipule que pour exercer sa profession, un journaliste bénéficie d'un droit d'accès aux sources de renseignements, peut mener des investigations et est libre de faire des commentaires sur les divers aspects de la vie publique. Toutefois, dans les faits, les journalistes font face à de nombreuses difficultés lorsqu'ils veulent prendre contact avec certains dirigeants politiques pour les interviewer ou pour obtenir des rapports. Les difficultés financières limitent aussi les investigations sérieuses et objectives.

Les organes de presse disposent du libre accès aux informations internationales diffusées par des chaînes étrangères telles que La Voix de l'Amérique, la BBC et la RFI. Il y a aussi Internet qui n'est malheureusement accessible qu'en milieu urbain (Bujumbura, Gitega) et qui coûte très cher (en moyenne 1 \$ l'heure).

Concernant l'accès à la profession journalistique, les panélistes ont déclaré qu'il n'est réglementé ni par la loi sur la presse ni par le code d'éthique et de déontologie. Toute personne qui le désire peut devenir journaliste, même sans la formation appropriée.

OBJECTIF 2 : JOURNALISME PROFESSIONNEL

Note : 2,36

Pour cet objectif, la note variait beaucoup d'un indicateur à l'autre. La note du premier indicateur (articles justes, objectifs et bien documentés) était bien supérieure à la moyenne, alors que celles des indicateurs 3 et 5 (autocensure et salaire des journalistes) étaient bien inférieures.

Les entretiens entre les participants à l'IVM ont révélé que pour certains, la pratique professionnelle au Burundi est satisfaisante, tandis que d'autres ont déploré le fait qu'il subsiste encore beaucoup de cas de pratiques professionnelles douteuses. Les normes éthiques et déontologiques existent, mais les professionnels des médias évoquent bien souvent des difficultés d'ordre matérielles ou politiques (faibles salaires, difficultés d'accès aux sources d'informations, autocensure pratiquée tant auprès des médias du secteur public que du secteur privé, vétusté de l'équipement, corruption, etc.) qui rendent aléatoire le respect de ces normes.

En dépit de ces difficultés, certains médias arrivent à produire des reportages objectifs et bien documentés. Par exemple, en août 2006, alors que le gouvernement accusait l'ancien président Domitien Ndayizeye de tentative de coup d'État contre les institutions, les radios privées, RPA, Isanganiro et Bonesha FM ont démontré, après investigation, qu'il s'agissait d'un coup monté par le pouvoir pour museler l'opposition. Ces révélations ont valu la prison aux principaux responsables de ces stations. Au mois de janvier 2007, la Cour suprême de justice du Burundi a confirmé l'exactitude des analyses et des faits présentés par ces radios et a acquitté l'ancien président de toutes les accusations portées contre lui.

Il existe un code d'éthique et de déontologie de la presse burundaise, régi par l'Association burundaise de presse (ABJ). Ces règles sont acceptées par tous les professionnels des médias. L'OPB (Observatoire de la presse burundaise) a été créé le 8 avril 2004 afin de veiller au respect de toutes les règles journalistiques et de lutter contre la corruption des médias. Mais lors des entretiens du panel de l'IVM, un participant a avoué avoir reçu un sac de sucre de la société sucrière du Burundi à l'occasion d'une visite organisée par les responsables de cette société dans plusieurs organes de presse. Malgré les lacunes observées dans le fonctionnement de l'entreprise, tous les journalistes ont loué la qualité de son travail.

Tous les participants à l'IVM ont déploré la pratique quasi généralisée de l'autocensure au Burundi. On rencontre l'autocensure non seulement dans les médias du secteur public, où aucun article défavorable au gouvernement ne peut être publié, mais aussi dans le secteur privé, où les responsables n'acceptent pas le traitement d'information

Tous les participants à l'IVM ont déploré la pratique quasi généralisée de l'autocensure au Burundi. On rencontre l'autocensure non seulement dans les médias du secteur public, où aucun article défavorable au gouvernement ne peut être publié, mais aussi dans le secteur privé, où les responsables n'acceptent pas le traitement d'information défavorable à leurs partenaires financiers ou à des sociétés locales, considérées comme bailleurs de fonds.

défavorable à leurs partenaires financiers ou à des sociétés locales, considérées comme bailleurs de fonds.

En matière de traitement des principaux événements, les journalistes bénéficient d'une liberté « surveillée », c'est-à-dire qu'ils n'ont pas la latitude de couvrir tous les événements. Certains événements leur sont interdits soit par les autorités publiques (sous forme d'injonctions) soit par les dirigeants des organes de presse (autocensure). Par exemple, les participants au Panel ont observé que durant l'année 2006, tout organe de presse qui osait critiquer l'ancien homme fort du parti au pouvoir, Monsieur Hussein Radjabu (aujourd'hui en disgrâce) s'attirait des ennuis des services de sécurité. Corneille Nibaruta, responsable de la radio Bonesha FM, a été contraint à l'exil, de novembre 2006 à février 2007, après la diffusion par sa radio d'une information attribuant à Hussein Radjabu l'idée de fomenter un coup d'État imputé par la suite à l'opposition.

Pour survivre avec un salaire mensuel minimum qui varie entre 50 \$ et 100 \$, le journaliste burundais est apparemment exposé à toutes sortes de sollicitations, parfois contraires à son éthique et à sa déontologie. Cette lutte permanente pour la survie a des répercussions sur le contenu médiatique. Un pourcentage important du contenu est réservé à l'actualité politique, mais en général les émissions de divertissement (musique, films) l'emportent sur l'actualité. En matière de pourcentage, l'actualité occupe 30 %, les divertissements environ 60 % et les émissions culturelles et éducatives 10 %.

Les installations et équipements des organes de presse sont vétustes, mais remplissent tant bien que mal leurs principales tâches. Ce point de vue est toutefois relatif, car la situation diffère d'un secteur à un autre. La presse écrite semble accuser un retard par rapport à la presse audiovisuelle.

LE JOURNALISME RESPECTE LES NORMES PROFESSIONNELLES DE QUALITÉ.

INDICATEURS DU JOURNALISME PROFESSIONNEL :

- > Les articles sont justes, objectifs et bien documentés.
- > Les journalistes suivent les norms d'éthique généralement reconnues et acceptées.
- > Les journalistes et éditeurs ne pratiquent pas l'autocensure.
- > Les journalistes sont affectés à la couverture d'événements importants.
- > Le salaire des journalistes et autres professionnels des médias est suffisamment élevé pour décourager la corruption.
- > La programmation d'émissions de divertissement n'éclipse pas la programmation d'émissions d'information.
- > Les installations et l'équipement techniques servant au recueil, à la production et à la diffusion de l'information sont modernes et efficaces.
- > Il existe une programmation spécialisée de qualité (enquêtes, économie/affaires, local, politique).

L'accès des citoyens aux médias nationaux et internationaux n'est limité que par le faible pouvoir d'achat de la population et par le coût élevé de certaines sources d'information. Seuls les mieux nantis peuvent se permettre l'achat de journaux et Internet n'est pas offert à l'extérieur des zones urbaines.

Certains journalistes de la presse écrite se plaignent même de manquer de magnétophones. Les radios privées n'ont souvent qu'un seul ordinateur et un peu de matériel usagé, acquis par financement extérieur. La RPA, par exemple, n'a qu'un seul studio pour toutes ses émissions.

En plus des actualités, les médias couvrent souvent des questions sociales ou économiques aussi bien que l'éducation et les sports, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

OBJECTIF 3 : PLURALITÉ DE L'INFORMATION

Note : 2,16

Pour cet objectif, les notes variaient aussi selon les divers indicateurs. Les résultats du troisième indicateur, les médias de l'État tiennent compte de tous les points de vue politiques, était de loin le plus faible, alors que ceux des 4^e et 5^e indicateurs, les agences de presse et les radiotélévisions indépendantes produisent leurs propres émissions, étaient environ d'un point entier supérieur à la moyenne.

Au Burundi, les médias ont accès à des sources privées et publiques d'information. Longtemps dominé par le monopole des médias d'État, le secteur des médias burundais connaît actuellement une pluralité de médias privés, y compris une station de télévision publique, une station de radio publique (NRTB), 10 stations de radio privée, 10 journaux et quatre agences de presse. Le Burundi n'a pas de station de radio communautaire et compte actuellement quatre fournisseurs de services Internet (Cbinet, Usan, Onatel, et Matatro).

Le fait que ces médias sont concentrés dans les centres urbains et que l'accès aux sources d'information est limité pour les personnes à faible revenu a été considéré comme une ombre au tableau par les panélistes. Le coût de ces sources d'information est habituellement prohibitif en raison de la faiblesse du revenu de la population, surtout dans les zones rurales où on ne trouve la radio que dans les foyers

qui ont les moyens d'acheter d'un appareil. Dans les zones urbaines, presque tous les ménages ont un téléviseur ou un poste de radio.

L'accès des citoyens aux médias nationaux et internationaux n'est limité que par le faible pouvoir d'achat de la population et par le coût élevé de certaines sources d'information. Seuls les mieux nantis peuvent se permettre l'achat de journaux et Internet n'est pas offert à l'extérieur des zones urbaines. C'est ce qui explique que les journaux étrangers soient si rares au Burundi et que la publication des journaux nationaux soit irrégulière. Les radios internationales (RFI, BBC, VOA) émettent en FM, soit directement par un émetteur installé au pays, soit en partenariat avec les radios locales, dont ils utilisent les fréquences.

Comme dans bien d'autres pays d'Afrique, les médias publics au Burundi présentent le point de vue du gouvernement et ne servent pas les intérêts du public. Plus de 90 % de l'actualité à la télévision ou à la radio publique est consacrée aux activités du président et du gouvernement. L'opposition n'a pas souvent accès aux médias publics.

Dans bien des cas, les organes de presse ont recours aux services des agences de presse pour s'approvisionner en informations, mais malheureusement ces organes ne citent pas toujours la source de leurs informations. Il y a au Burundi, 4 agences de presse : à savoir, l'ABP (Agence burundaise de

LES NOMBREUSES SOURCES D'INFORMATION OFFRENT AUX CITOYENS DES INFORMATIONS FIABLES ET OBJECTIVES.

INDICATEURS DE LA PLURALITÉ DES SOURCES D'INFORMATION :

- > Une pluralité de sources d'information publiques et privées à prix abordable (ex., écrit, électronique, Internet) existe.
- > L'accès des citoyens aux médias domestiques ou internationaux n'est pas restreint.
- > Les médias publics ou d'État reflètent les points de vue du monde de la politique, ne démontrent aucun esprit partisan, et servent les intérêts du public.
- > Les agences de nouvelles indépendantes recueillent et transmettent l'information aux médias écrits et électroniques.
- > Les médias électroniques produisent leurs propres émissions d'information.
- > La transparence de la propriété des médias permet aux consommateurs de juger de l'objectivité de la source d'information ; la propriété des médias ne se limite pas à quelques conglomérats.
- > Un vaste éventail d'intérêts sociaux est reflété et représenté par les médias, notamment les sources d'information dans une langue minoritaire.

presse), qui est une agence publique, l'Agence Net press, l'Agence Infop et l'Agence Expresso qui sont privées. L'ABP vend ses informations tandis que les autres agences les distribuent gratuitement à leurs abonnés.

La plupart des médias privés résultent de partenariats avec des associations ou des bailleurs de fonds étrangers dont l'identité n'est pas toujours connue du grand public.

OBJECTIF 4 : GESTION DES AFFAIRES

Note 1,35

C'est l'objectif qui, de loin, a obtenu le moins bon résultat des cinq. Tous les indicateurs sauf deux n'ont obtenu qu'une note de 1 ou moins. Seuls les indicateurs selon lesquels les revenus proviennent de sources diversifiées et celui qui dit que les médias indépendants ne reçoivent pas de subvention gouvernementale ont dépassé la note 2.

Selon les participants au panel de l'IVM, au Burundi les organes de presse ne sont pas structurés comme de véritables entreprises commerciales. Les médias privés sont gérés sans respect des normes comptables et commerciales. Ils ne déposent pas de bilans financiers. Le salaire des journalistes relève de la seule volonté discrétionnaire des responsables des stations de radio ou de télévision. En général, les organes de presse couvrent leurs dépenses sans faire de profit. Les seules sources de revenus des médias privés sont la publicité et les dons d'organisations internationales. Par contre, les médias

LES MÉDIAS INDÉPENDANTS SONT BIEN DIRIGÉS, ET PERMETTENT AUX ÉDITORIALISTES DE S'EXPRIMER EN TOUTE LIBERTÉ

INDICATEURS DE GESTION DES AFFAIRES :

- > Les médias et firmes de soutien sont des entreprises efficaces, professionnelles et rentables.
- > Les revenus des médias proviennent de différentes sources.
- > Les agences de publicité et industries connexes soutiennent le marché de la publicité.
- > Le pourcentage des revenus tirés de la publicité par rapport aux revenus totaux est conforme aux normes généralement reconnues pour les commerces.
- > Les médias indépendants ne reçoivent aucune subvention gouvernementale.
- > Les études de marché sont utilisées pour formuler des plans stratégiques, augmenter les revenus et concevoir des produits répondant aux besoins et aux intérêts de l'auditoire.
- > Les indices d'écoute et les chiffres sur le tirage des journaux sont fiables et déterminés par une firme indépendante.

publics sont mieux gérés. Ils reçoivent des subventions du gouvernement en plus de revenus publicitaires.

Le marché de la publicité est inexistant, les quelques agences de publicité qui existent ne sont pas suffisamment développées. Les tarifs publicitaires sont souvent imposés par les clients et les médias, qui n'ont guère d'autres choix, doivent accepter ces tarifs. Ils doivent rechercher un financement externe et augmenter le nombre de leurs abonnés pour combler le manque à gagner.

Les médias indépendants ne reçoivent aucune subvention des pouvoirs publics, même si la loi sur la presse a institué un fonds de promotion pour la presse du Burundi dont les ressources proviennent essentiellement de dotations annuelles du budget de l'État.

Il n'y a pas non plus d'indice d'écoute, de données sur le tirage, ni de statistiques sur l'utilisation d'Internet. Les données disponibles sur Internet remontent à l'année 2000 et indiquent qu'il y avait alors environ 2000 utilisateurs d'Internet sur une population estimée à 6 223 897 habitants.

OBJECTIF 5 : INSTITUTIONS DE SOUTIEN

Note : 2,67

Bien qu'en gros les panélistes aient accordé un résultat positif pour cet objectif, une exception importante a été notée, soit la formation en journalisme qui obtient un score inférieur à 1.

Les associations de soutien existent et défendent, avec l'aide des organismes internationaux, les intérêts des journalistes en exerçant des pressions sur le pouvoir public. Les associations qui existent au Burundi (Maison de la presse, Association burundaise des journalistes, Association burundaise des radiodiffuseurs, Association burundaise des femmes journalistes) œuvrent intensément pour la protection des journalistes. De plus, l'Organisation des Médias d'Afrique Centrale (OMAC) est installée au Burundi. Les ONG font pression sur le gouvernement pour encourager les réformes législatives qui favoriseraient la presse. Toutefois, lorsque de telles réformes sont engagées, le gouvernement ne les consulte pas.

Le niveau d'enseignement au Burundi a beaucoup régressé ces dernières années, ce qui a abaissé la performance des jeunes diplômés. Comme le Burundi ne dispose pas d'écoles de journalisme, les professionnels des médias sont des diplômés du domaine des communications ou d'autres disciplines. Les panélistes étaient d'avis que les compétences de la majorité des diplômés sont inférieures à la moyenne.

Les ONG font pression sur le gouvernement pour encourager les réformes législatives qui favoriseraient la presse. Toutefois, lorsque de telles réformes sont engagées, le gouvernement ne les consulte pas.

Des programmes de formation à court terme existent et permettent aux journalistes de se recycler et d'atteindre le même niveau que les journalistes d'autres pays. Certains organismes, comme l'Institut Panos Paris, dispensent des cours dans des domaines variés (paix, lutte contre la violence faite aux femmes et contre le VIH, etc.). Malheureusement, la désuétude de l'équipement et le faible niveau de revenus des journalistes ainsi formés annulent ces efforts.

Autrefois, l'État possédait l'Imprimerie nationale du Burundi, à Bujumbura, qui n'existe plus. Dix imprimeries privées l'ont remplacée.

Des réseaux de distribution sont en place et appartiennent aussi au secteur privé. On ne leur impose pas de restrictions et souvent ils sont apolitiques. Leur nombre n'a pas pu être déterminé. On peut citer, à titre d'exemple, Arib info, Abarundi, Burundi réalité et Burundi News.

LES INSTITUTIONS DE SOUTIEN VEILLENT SUR LES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS DES MÉDIAS INDÉPENDANTS.

INDICATEURS DES INSTITUTIONS DE SOUTIEN :

- > Les associations commerciales veillent sur les intérêts des propriétaires de médias privés et offrent des services aux membres.
- > Les associations professionnelles protègent les droits des journalistes.
- > Les ONG appuient la liberté d'expression et les médias indépendants.
- > Des programmes d'études en journalisme de qualité qui offrent une expérience pratique élaborée existent.
- > Des programmes de formation à court terme et de stages permettent aux journalistes d'améliorer leurs compétences ou en acquérir de nouvelles.
- > Les journaux et les installations d'imprimerie sont privés, apolitiques et sans restriction.
- > Les canaux de distribution des médias (kiosques, émetteurs, Internet) sont privés, apolitiques et sans restriction.

Liste des panélistes

Linette Sindimwo, journaliste, Radio Bonesha, Bujumbura

Augustin Kabayabaya, conseiller indépendant, Bujumbura

Ruston Uwimana, journaliste, *Ndongozi*, Ngozi

Félie Nzorubonanya, journaliste, Radio publique africaine, Bururi

Méthode Tutuza, journaliste, Net Press, Bujumbura

Adélaïde Ndabambarine, journaliste, Agence burundaise de presse, Bubanza

Spès-Caritas Kabanyana, journaliste, Radio Isanganiro, Bubanza

Désiré Ndziza, secrétaire, Association des femmes journalistes, Bujumbura

Animateur

Alain Gashaka, correspondant, Journaliste en danger, Bujumbura

Cette étude sur le Burundi a été effectuée en collaboration avec l'organisme Journaliste en Danger de Kinshasa en République démocratique du Congo qui s'est chargé de la coordination.